



Pour cette année scolaire 2011/2012, nous vous proposons la possibilité d'un règlement par prélèvement automatique trimestriel ou mensuel. Notre calendrier des facturations et des règlements se présentera comme suit :

CALENDRIER	FACTURES	PRELEVEMENTS
1 <sup>er</sup> TRIMESTRE	Le 15 octobre 2011	<input type="checkbox"/> 1 <sup>er</sup> Prélèvement forfaitaire le 10 octobre 2011 <b>Maternelle</b> : 80 € <b>Primaire</b> : 100 € pour un externe - 150 € pour un DP <b>Collège</b> : 130 € pour un externe - 180 € pour un DP <b>Lycée</b> : 140 € pour un externe - 190 € pour un DP <input type="checkbox"/> solde de la facture <ul style="list-style-type: none"> <li>• 15/11/11 -&gt; 1<sup>ère</sup> mensualité <i>ou totalité pour le prélèvement trimestriel</i></li> <li>• 15/12/11 -&gt; 2<sup>e</sup> mensualité</li> </ul>
2 <sup>e</sup> TRIMESTRE	Le 3 janvier 2012	<input type="checkbox"/> Règlement de la facture <ul style="list-style-type: none"> <li>• 16/01/12 -&gt; 1<sup>ère</sup> mensualité <i>ou totalité pour le prélèvement trimestriel</i></li> <li>• 16/02/12 -&gt; 2<sup>e</sup> mensualité</li> <li>• 16/03/12 -&gt; 3<sup>e</sup> mensualité</li> <li>• 16/04/12 -&gt; 4<sup>e</sup> mensualité</li> </ul>
3 <sup>e</sup> TRIMESTRE	Le 7 mai 2012	<input type="checkbox"/> Règlement de la facture <ul style="list-style-type: none"> <li>• 15/05/12 -&gt; 1<sup>ère</sup> mensualité <i>ou totalité pour le prélèvement trimestriel</i></li> <li>• 15/06/12 -&gt; 2<sup>e</sup> mensualité</li> </ul>

**Pour les élèves bénéficiant d'une bourse ou d'une aide à la demi-pension**, nous préconisons un règlement par chèque(s), afin de déduire ces différentes aides de la facture trimestrielle. Merci de contacter Véronique MEULEBROUCK au 03 20 65 92 32 avant de procéder au règlement.

Le règlement par chèque (**1 seul chèque par trimestre**) ou en espèces à réception de facture est toujours possible.

Pour les familles séparées ou divorcées qui présentent des particularités au niveau de la facturation (*exemple : 50% pour chaque parent*), merci de nous préciser par écrit les différentes conditions et de nous joindre un acte de divorce.

Le service Comptabilité

ASSOCIATION DE GESTION DE L'INSTITUTION LIBRE

170, rue du Collège 59700 MARCQ-en-BAROEUL ☎ 03 20 65 92 30 📠 03 20 65 92 49

Talon à nous renvoyer avant **le 25 août 2011**

Nom et Prénom : M ou Mme \_\_\_\_\_

adresse \_\_\_\_\_

Optent pour :  Le prélèvement automatique trimestriel  
 Le prélèvement automatique mensuel  
 Le règlement par chèque ou espèces

Pour les nouvelles demandes de prélèvement automatique, merci de compléter l'autorisation de prélèvement (à télécharger sur le site de l'Institution), de nous retourner la partie haute - Remettre **IMPÉRATIVEMENT** la partie basse à votre banque.

☞ Joindre un RIB avec le code IBAN

Signature